déi Lénk STAD

Classement sans suite d'une plainte contre déi Lénk Stad
Une victoire pour la démocratie, un désaveu pour les partis sans convictions politiques

déi Lénk Stad accueille avec satisfaction le classement sans suite par le parquet de Luxembourg d'une dénonciation opportuniste par le parti « Piraten ».

Cette décision rejoint notre propre analyse juridique des faits. Elle nous conforte aussi dans notre engagement politique pour la démocratie à Luxembourg-Ville.

Pour rappel : la population de la capitale est composée à 70 % d'étrangers, dont l'écrasante majorité ne sont toujours pas inscrits sur les listes électorales. Or la perspective d'institutions politiques ne représentant plus qu'une minorité de la population n'est pas anodine. Certes, il existe des endroits gouvernés de cette manière. Certains Luxembourgeois y voient peut-être même un modèle à suivre. Tel n'est pas notre cas. Nous ne voulons pas que Luxembourg devienne une nouvelle Dubaï.

Pour que nos concitoyens étrangers votent, il ne suffit pas de publier quelques posts en anglais ou en portugais sur les réseaux sociaux, de distribuer des chèques cadeaux, ou de renvoyer à la campagne de communication impersonnelle du gouvernement. Il faut se mouiller la chemise, aller à la rencontre des non-Luxembourgeois chez eux et les persuader pourquoi il est important, en 2023, de prendre ses responsabilités en tant que citoyen et de voter. Nous ne pouvons qu'encourager tous les autres partis attachés à la démocratie à en faire autant.

Quant au parti auteur de la dénonciation, la présente affaire confirme une fois de plus la dangerosité de remplacer les convictions politiques par la recherche de l'attention à tout prix dans un but carriériste. Avoir recours à des annonces sur des sites pornographiques, faire des promesses électorales totalement contradictoires, miser sur les voix de Luxembourgeois d'outre Atlantique n'ayant aucune attache réelle avec le pays et dénoncer son prochain par pur opportunisme sont peut-être des pratiques légales. Elles ne risquent pas moins de jeter le discrédit sur l'ensemble des partis politiques, et par là sur le débat démocratique lui-même. Nous ne pouvons qu'espérer que les électeurs, luxembourgeois et non-luxembourgeois, feront la distinction entre les partis « exprim[a]nt le pluralisme démocratique » (art. 27 de la nouvelle Constitution) et ceux ne servant que de prétexte aux ambitions infondées de leurs dirigeants.

Luxembourg, le 4 avril 2023 Communiqué par déi Lénk Stad